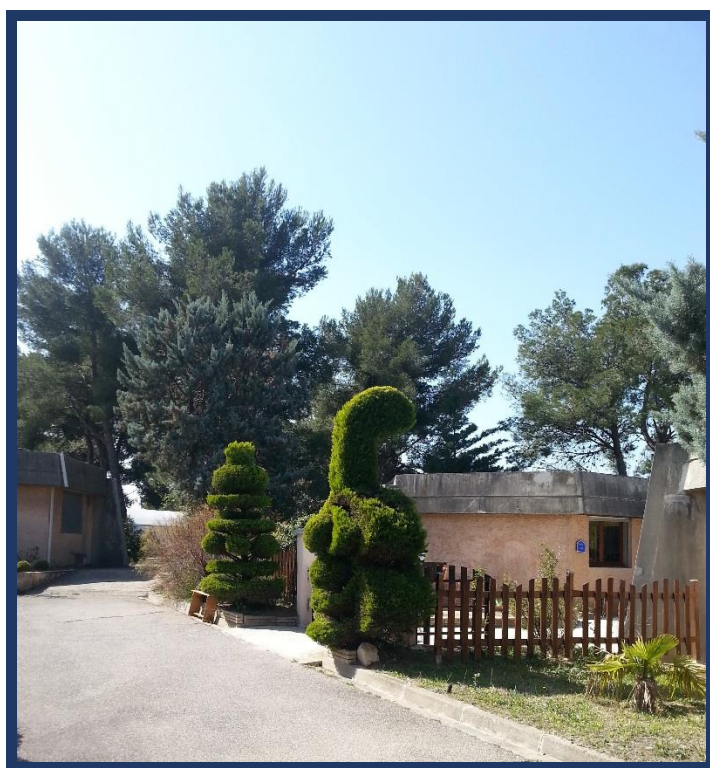


Institut Médico-Educatif (I.M.E)



Les Fauvettes

Livret d'Accueil



IME Les Fauvettes - 1, rue des Jardiniers

Quartier Les Pinchinades – 13127 Vitrolles

Tél. : 04 42 46 85 95

Association Les Fauvettes

Bienvenue à l'Institut Médico-Educatif (I.M.E)

Les Fauvettes

L'ensemble de l'équipe de direction, médicale, paramédicale, éducative, administrative et technique vous souhaite la bienvenue et vous propose, dès à présent, un accompagnement adapté. Tout au long de votre parcours à nos côtés, les professionnels établiront une relation basée sur la confiance et le partenariat.

Tout est mis en œuvre pour que la prise en charge de votre enfant réponde à vos attentes et à vos besoins dans le respect des principes éthiques et déontologiques, des droits et libertés individuels de chacun et des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Présentation générale

L'IME Les Fauvettes a été créé en 1977 par une association de parents.

Aujourd'hui l'établissement accueille 60 enfants et adolescents (filles et garçons) déficients intellectuels âgés de 6 à 20 ans ; en semi-internat, sur une période de 207 à 210 jours d'ouverture annuelle (Cf. Annexes XXIV).

Cet établissement a une vocation **éducative, pédagogique, professionnelle** et **thérapeutique**. Il prépare les jeunes à élaborer leur projet de vie adulte.

La zone d'intervention s'étend des communes de Berre, Rognac, Vitrolles, Marignane, Martigues, Châteauneuf les Martigues, Gignac, Septèmes les vallons, Les Pennes Mirabeau.

Les Missions de l'Etablissement

Pôle Educatif et pédagogique : L'IME « Les Fauvettes » a pour mission de permettre à chacun de s'épanouir et de développer ses potentialités en termes d'autonomie, d'aptitudes sociales, de motricité, de capacités cognitives, scolaires, et de communication.

Pôle médical et thérapeutique : L'équipe médicale, paramédicale et de rééducation, est chargée de la mise en œuvre du projet thérapeutique. Elle accueille l'enfant en difficultés relationnelles, psychiques, motrices, langagières et somatiques.

Pôle d'accompagnement social et d'orientation : L'établissement accompagne les familles qui en ont besoin dans les démarches permettant d'améliorer leur situation socio-économique et de préparer l'orientation de leur enfant à la fin de la prise en charge à l'IME.

Les familles sont des partenaires essentiels de l'accompagnement thérapeutique et éducatif de leur enfant.

Règlement de fonctionnement

Il est prévu par la loi 2002-2 et par le décret n°2003-1095 du 14 novembre 2003 et fixe :

- Les droits de la personne accueillie
- Les obligations et devoirs nécessaires au respect des règles de vie collective au sein de l'établissement
- Les conditions d'utilisation des espaces et équipements mis à la disposition des personnes accueillies.

Il vous sera remis, ainsi que le Contrat de séjour, à l'admission de l'enfant.

Conseil de la Vie Sociale (CVS)

Le Conseil de la vie sociale doit favoriser la participation et l'expression des personnes handicapées accueillies dans l'établissement ainsi que celles de leur famille ou tuteur et les associer à l'élaboration et à la modification du règlement de fonctionnement et du projet d'établissement.

Il se réunit 1 fois par trimestre.

4 collègues sont présents : représentants des usagers

représentants des familles

représentants du personnel

représentants de l'organisme gestionnaire

Les jeunes de l'établissement, le personnel et les familles sont consultés auparavant pour formuler leurs demandes, remarques, et toutes questions à traiter.

Un compte rendu est adressé aux familles à l'issue de la réunion du CVS.

Droits et Obligations

Vos Droits :

L'IME s'engage à respecter les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et les droits des usagers

définis par la loi 2002-2 :

- respect de la dignité, de la vie privée et de la sécurité
- prestation de soins et accompagnements scolaires et éducatifs adaptés aux besoins de l'enfant
- confidentialité des informations
- accès au dossier
- information sur les droits fondamentaux et voies de recours

Vos Obligations :

- favoriser la présence de l'enfant, prévenir et justifier les absences
- collaborer avec l'établissement
- respecter les personnes et les lieux

Rappels des Principes de la Charte des Droits et Libertés

L'établissement s'engage à respecter les principes de la Charte des droits et libertés (arrêté du 8 septembre 2003) :

- Non-discrimination
- Droit à un accompagnement adapté
- Droit à l'information
- Libre choix, consentement éclairé et participation de la personne
- Droit à la renonciation
- Droit au respect des liens familiaux
- Droit à la protection
- Droit à l'autonomie
- Prévention et soutien
- Droit à l'exercice des droits civiques attribués à la personne accueillie
- Droit à la pratique religieuse
- Respect de la dignité de la personne et de son intimité



Formalités administratives

- ☐ .2 photos d'identité
- ☐ .Fiche de renseignements administratifs
- ☐ .Notification CDAPH en cours de validité conforme au placement envisagé
- ☐ .Copie du carnet de santé
- ☐ .Copie du livret de famille
- ☐ .Copie de l'Attestation d'Assuré Social
- ☐ .Original ou copie de la carte d'identité
- ☐ . Attestation responsabilité civile

Infos pratiques



Contacts

Téléphone : 04.42.46.85.95

Possibilité de laisser un message sur le répondeur du secrétariat en dehors des heures d'ouverture de l'établissement

Mail : accueil@imelesfauvettes.fr



Horaires d'accueil des enfants et adolescents

Le lundi : de 10h00 à 16h00

Du mardi au Vendredi : de 9h00 à 16h00

Le secrétariat de l'IME est ouvert et joignable de 8h30 à 12h15 et de 13h15 à 17h du lundi au vendredi

La finalité de l'accueil sur la SIPFP est de faire progresser ces jeunes sur le plan des apprentissages techniques, de l'autonomie personnelle et sociale afin de les préparer, en relation avec le milieu familial, à une intégration dans un établissement d'accueil pour adultes (foyer de vie, ESAT, foyer d'accueil médicalisé...).

1 Unité d'Enseignement (Temps scolaires internes à l'I.M.E.)

- 2 groupes scolaires

L'intervention du professeur des écoles est adaptée en fonction des profils des enfants accueillis et du projet personnalisé de chacun.

Le Projet de sortie :

La prise en charge à l'IME se termine à 20 ans.

Quels que soient vos choix, concernant l'orientation de votre enfant à la sortie de l'IME, vous pouvez décider du projet de sortie. La mission de l'établissement est alors de vous aider et de vous guider vers ce nouveau projet de vie.

Ce travail de préparation et d'accompagnement est réalisé par l'éducatrice en charge du service de suite et de mise en stage, avec le concours également de l'Assistante Sociale dans le domaine des démarches administratives (dossier d'orientation MDPH, AAH, dossier de mise sous tutelle etc.).

Relations avec les familles

La loi stipule que pendant toute la durée de la minorité de l'enfant, les parents assurent leur autorité qui se traduit par la responsabilité légale, sauf dispositions contraires énoncées par la justice, en ce qui concerne tous les actes administratifs ou qui engagent son projet.

- A chaque fois que vous le jugerez nécessaire, vous pouvez demander à nous rencontrer.
- Un **cahier de liaison** sera remis à votre enfant. Vous pouvez vous servir de ce cahier pour nous faire passer des informations concernant votre enfant ou contacter l'établissement par téléphone.
- Des réunions seront programmées régulièrement pour échanger sur votre enfant ou sur le projet du groupe de votre enfant.

La prise en charge éducative

Elle repose sur l'élaboration du projet individualisé de chaque enfant.

● Le Projet Individualisé :

Après une période d'observation et d'évaluation de trois à six mois :

- Un projet personnalisé est rédigé par l'ensemble de l'équipe qui travaille avec votre enfant.
- Lorsque ce projet est rédigé, il vous sera présenté lors d'une rencontre par le référent éducatif.
- Ce projet sera mis en œuvre avec votre accord et vous serez toujours associés au projet qui sera mis en place pour votre enfant.

1. Le projet précise les objectifs qui nous (établissement, parents, voire partenaires) semblent réalisables par l'enfant et les moyens que l'établissement s'engage à mettre en œuvre pour les atteindre.
2. Le projet ne constitue pas un engagement en termes de résultat.
3. Le projet est évalué et réajusté chaque année lors d'une réunion à laquelle participent toutes les personnes de l'IME qui ont en charge votre enfant.

● Organisation de la prise en charge :

La **S.E.E.S** (IMP) Section d'Éducation et d'Enseignement Spécialisés : Ce service accueille les enfants de **6 à 13/14 ans**. La priorité du travail éducatif est orientée vers la socialisation, l'autonomie et les bases de l'apprentissage.

Le cadre de travail, basé sur la constitution de groupes de référence, propose un accueil sécurisant et contenant où chaque enfant peut investir sa place.

La **S.I.F.P.R.O** (IMPro) Section d'initiation à la première formation professionnelle : Ce service accueille les adolescents de **13/14 ans à 20 ans**.

La SIPFP se décompose en deux pôles distincts :

- **Le pôle éducatif**, qui accueille des jeunes sur 6 groupes composés selon des critères d'âge et de niveau global d'autonomie.
- **Le pôle d'initiation et de première formation professionnelle** (PIPFP) qui accueille des jeunes sur 3 ateliers de niveaux d'exigences et techniques différents (Jardin/Espaces Verts, Enseignement Ménager, Polyvalent).

Infos pratiques (suite)



Santé

Les traitements médicamenteux sont

délivrés en réponse à une prescription médicale. Fournir impérativement l'ordonnance de tout traitement suivi par l'enfant même s'il n'est donné qu'à la maison.

L'introduction de denrées alimentaires est soumise à l'accord du chef de service.



Les repas

La restauration est assurée par un prestataire respectant les protocoles d'hygiène et de sécurité établis.

Les repas font partie intégrante de la prise en charge. Ils sont pris au réfectoire de l'Etablissement entre 12h-13h, accompagnés par le personnel éducatif et thérapeutique



Les

transports

Les trajets entre l'établissement et le domicile sont pris en charge par l'IME et les points de ramassage sont définis par l'établissement. Le transport est assuré par des cars de ramassage de l'IME (chauffeur + accompagnatrice) et des taxis sous contrat avec l'établissement. La signature d'une décharge est demandée à chaque famille ; elle définit les responsabilités de chacun au moment du retour de l'enfant à son domicile en fin de journée.

Satisfaction et réclamation

Pour nous faire part de votre satisfaction ou de vos réclamations, vous pouvez vous adresser à une personne de confiance de l'équipe éducative ou un cadre de direction.

Vous pouvez aussi vous exprimer par l'intermédiaire des personnes élues au Conseil de la Vie Sociale.

D'avance, nous nous engageons à prendre en compte votre demande et à étudier vos remarques dans les meilleurs délais.

Les équipes

Directrice
Cheffe de service
éducatif

Accompagnement
des FAMILLES :

Assistante de
service social

Service
d'orientation

Equipe EDUCATIVE et
PEDAGOGIQUE :

Educateurs spécialisés

Moniteurs éducateurs

Educateurs techniques

Professeur d'EPS

Professeur des écoles

Equipe MEDICALE
PARAMEDICALE et
THERAPEUTIQUE :

Médecin
pédopsychiatre

Infirmière

Psychomotricienne

Orthophoniste

Psychologue

Prestataires :

Restauration

Transports

Intervenants
extérieurs

Services généraux :

Agents d'entretien

Agents de service
intérieur

Accompagnatrices

Equipe
ADMINISTRATIVE :

Secrétariat

Comptabilité

L'Equipe de direction : Elle met en œuvre la politique définie par l'Association dans le respect du projet associatif, du projet d'établissement et des textes réglementaires.

Equipe EDUCATIVE et PEDAGOGIQUE : Elle assure l'accompagnement quotidien des enfants et construit avec la famille le projet de vie qui correspond à ses besoins.

L'Equipe Médicale, Paramédicale et Thérapeutique : Elle propose en cas de besoins : des suivis, des rééducations, des soins ou un accompagnement thérapeutique

L'équipe d'accompagnement des familles : Elle oriente et soutient les familles dans leurs démarches afin de prévenir et remédier aux difficultés sociales qu'elles rencontrent. Elle accompagne également les familles dans les procédures et décisions d'orientation de leur enfant après l'IME.

Les services généraux : Ces équipes assurent l'entretien des locaux et le transport des jeunes entre leur domicile et l'établissement. Leur action contribue au confort et à la sécurité de tous.

Equipe administrative : Elle gère les ressources administratives, financières et informationnelles nécessaires au fonctionnement de l'établissement.

Accès à l'établissement



Adhésion à l'Association :

Pour adhérer à l'Association, vous pouvez vous adresser au siège :

Association Les Fauvettes - 1 bis rue des Jardiniers – Les Pinchinades

13127 Vitrolles